Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir participer aux élections municipales des 15 et 22 mars prochains, il faut s'inscrire sur les listes électorales avant le 7 février 2020. Par ailleurs...

Vous pouvez vérifier votre situation électorale ainsi que votre bureau de vote à tout moment sur le site " service-public.fr"

Pour voter il faudra également prévoir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile.

Pour s'inscrire , faites le en mairie, par Internet sur service-public.fr ou par courrier (formulaire CERFA numéro 12669 02 à télécharger sur service-public.fr